



Section Académique de Nancy-Metz

CR du Groupe de Travail du 11 mars 2010

Formation des stagiaires 2nd degré

Selon M. Martiny :

Les grands principes retenus dans l'élaboration de l'année 2010-11 pour la formation des stagiaires :

- **Enseigner est un métier qui s'apprend** : dans un master professionnalisant + dans un établissement scolaire pendant la première année.
- Hors **de question d'abandonner de jeunes enseignants** dans des classes, sans dispositif d'accompagnement.
- Les stagiaires doivent bénéficier **de bonnes conditions d'exercice**. Ainsi, certains postes doivent être interdits comme les ZR ou les postes partagés (sous conditions). Cela aura des conséquences sur le mouvement. De plus, une Charte sur les conditions d'exercice d'un stagiaire est à écrire.

Selon M. Martin et Mme Besson :

Rappel du contexte :

La circulaire sur la masterisation date du 23 décembre 2009. Celle concernant l'accompagnement des stagiaires n'est apparue que le 25 février dernier.

Les éléments significatifs de cette circulaire du 23 février :

- Formation et accompagnement des stagiaires dispensé à l'université ;
- « dispositif d'accueil que *vous* (le recteur) piloterez »
- 3 temps complémentaires : intégration et accueil/accompagnement/période(s) de formation (« dispensée(s) par l'université ou tout autre structure qualifiée »)
- La formation représente 1/3 du service (ATTENTION : mais il n'est pas indiqué qu'elle se fait SUR le service. Donc normalement en plus des 18H. Dans les faits, une partie se fera sur les 18H quand le stagiaire sera remplacé, au cours du mois de septembre).
- Continuité du service à rendre à l'élève.
- Le tutorat fait partie intégrant de la formation (compris dans le 1/3 du service).
- Formation tout au long de l'année scolaire.
- Impossibilité de compléter le service avec des heures supplémentaires (donc 18H maxi)
- La formation doit s'adapter aux spécificités de chacune des matières et des académies.

Principes généraux qui ont guidés la réflexion :

- Les stagiaires sont affectés sur 18H.
- Déconnecter la formation des possibilités de remplacement par des M2.
- Ne pas bloquer les périodes de stages sur 8 ou 15 jours mais suivi toute l'année.
- Propositions différentes en fonction :
 - de la taille des groupes (de 1 à 40 en fonction de la matière)

- du parcours antérieur du stagiaire (1^{er} point à la prérentrée et 2nd aux vacances de la Toussaint)
- Continuité avec les années de M1 et de M2 (« sur les étapes de préprofessionnalisation et sur le rapprochement avec la recherche »)
- Apprendre à faire : à l'aide du tuteur, des réflexions partagées entre collègues, en apprenant à prendre du recul. Dans deux dimensions : discipline et en dehors de leur discipline.

Le système particulier mis en place durant le mois de septembre (les quatre premières semaines) :

- Travail avec une « triplète » : le stagiaire, son tuteur, un moyen de remplacement.
- Se pose la question du moyen de remplacement. Les pistes de réflexion de l'administration sont actuellement les suivantes : n'accorder les congés formation qu'à partir d'octobre pour garder les TZR en septembre, ils s'interrogent sur la possibilité d'utiliser les collègues en poste et sans élève car retraités courant octobre.
- Se pose la question de la rémunération des tuteurs (peut-être en HSE, rien n'est fixé).
- 5 journées académiques de formation disciplinaire.
- ½ journée de formation en regroupement géographique (donc interdisciplinaire). 10 autres prévues sur l'année.

Sur l'année (comme indiqué sur le projet de calendrier):

- 5 journées académiques de formation disciplinaire (donc 10 au total).
- 10 demi-journées de formation en regroupement géographique.
- Volonté de l'administration de laisser de la souplesse à la formation : une partie obligatoire, une partie obligatoire mais avec des choix offerts au stagiaire, une partie facultative.

Possibilités :

- Les demi-journées de formation pourraient être payées (peut-être en HSE mais problème technique lié à l'interdiction des heures sup).
- Possibilité d'une journée de formation le 2 septembre (puisque les stagiaires devraient être libres, la journée étant celle de l'accueil par les professeurs principaux dans les établissements...)

Liste des travaux à venir (« liste de courses » selon Mme Besson) :

- Cahier des charges de la « triplète »
- Cahier des charges de l'accueil en établissement
- Cahier des charges en direction de l'université
- Cahier des charges du lien des PLP avec le milieu professionnel

Enfin, deux cas particuliers :

- Les stagiaires en prolongation fonctionneront avec l'ancien système,
- Les stagiaires en renouvellement ou en report fonctionneront avec le nouveau système.

Au terme de ce GT, les représentants des différentes organisations syndicales ont salué communément les efforts et le sérieux avec lequel l'administration de notre académie s'est penchée sur cette question épineuse de la formation des enseignants stagiaires. Ils ont cependant rappelé vigoureusement leur opposition à cette réforme qui dégrade les conditions d'entrée dans le métier, fragilise nos jeunes collègues et que tout le monde semble subir.

Damien Giustiniani, SA Branche Jeunes Enseignants